REPUBLIQUE FRANÇAISE

CHENERAILLES

Département de la Creuse

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de CHENERAILLES

Le conseil municipal de Chénérailles s'est réuni le 18 août 2026 à 14h à la Mairie de Chénérailles en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Mireille DÉPÊCHE sur convocation en date du 12 août 2026.

Étaient présents : Mme Mireille DÉPÊCHE, M. Jean-Luc LEGRAND, M. Roger BOTTET, Mme Stéphanie GUIOMAR, M. Jean-Louis MARIE, Mme Anne REDONDEAU, Mme Brigitte LHUISSIER, Mme Ludivine GUIGNARD, M. Johan CZERNIKARZ, M. Romain RIQUIER, Mme Sarah AVIGNON.

Absents ayant donné procuration : Mme Oriana PARROT à Mme Sarah AVIGNON, M. François PARRY à Mme Ludivine GUIGNARD, M. Bruno DEBELLUT à Mme Brigitte LHUISSIER, Mme Élodie MAZIN à M. Romain RIQUIER.

Mme Anne REDONDEAU a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal a été lu et adopté par 14 voix pour et 1 abstentions.

Ordre du jour :

01 - Modification de l'école de rattachement des élèves domiciliés à Saint-Pardoux-Les-Cards. Rattachement à l'école de Chénérailles à compter de la rentrée scolaire 2026-2027
02 - Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois.
03 - Questions diverses

1. Modification de l'école de rattachement des élèves domiciliés à Saint-Pardoux-Les-Cards. Rattachement à l'école de Chénérailles à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

Délibération n° MA-DEL-2026-58

Madame la Maire rappelle que, depuis la fermeture de l'école de Saint-Pardoux-les-Cards, les élèves de la commune étaient rattachés à l'école de Lavaveix-les-Mines et bénéficiaient d'un circuit de transport scolaire adapté.

À compter de la rentrée scolaire 2026-2027, ces élèves seront scolarisés à l'école de Chénérailles. Il convient donc de modifier leur rattachement scolaire afin de permettre aux services de la Région Nouvelle-Aquitaine d'adapter l'organisation du transport scolaire en conséquence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer, à compter de la rentrée scolaire 2026-2027, l'école de Chénérailles comme école de rattachement des élèves domiciliés à Saint-Pardoux-les-Cards et autorise Madame la Maire à transmettre la présente délibération aux services compétents de la Région Nouvelle-Aquitaine afin de permettre la mise en place du circuit de transport scolaire correspondant.

Votants : 15
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

2. Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour les recettes issues des ventes.

Délibération n° MA-DEL-2026-59

Madame la Maire présente au conseil municipal le projet de convention permettant de confier à l'Office national des forêts (ONF) la mission d'établir et d'émettre, au nom et pour le compte de la commune, les factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale.

Elle précise que ce mandat concerne uniquement la facturation des ventes simples et exclut les ventes groupées ainsi que toute mission d'encaissement, le recouvrement des recettes demeurant de la compétence exclusive du comptable public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la délibération et autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

La convention prendra effet à compter de sa signature par les deux parties et restera applicable jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal, avec possibilité de révocation par décision du conseil municipal.

Votants : 15
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

Tour de table

- **Roger Bottet**

A propose du Dr Junior,

Maître de stage universitaire (MSU), Mme le Dr GRANDON est accréditée d'un poste de Dr Junior (il n'y en a que 7 pour la Creuse, 37 étudiants candidats sur 3 départements).

Le Dr Junior est un étudiant qui aura pris l'option de soutenir sa thèse de doctorat de médecine avant la fin de ses études.

Cela lui permet d'exercer en autonomie de prescription, 3 jours par semaine, au sein du centre de santé de Chénérailles, avec toutefois la possibilité d'être conseillé par son maître de stage si besoin en était. Il peut accueillir entre 500 et 700 nouveaux patients. Il est en poste pour 6 mois renouvelable une fois, selon son souhait. Ensuite libre à lui de s'installer si l'environnement médical et social lui convient. En cas d'installation (ou de départ), le poste de Dr Junior est alors vacant mais reste ouvert pour un nouvel étudiant médecin Thèse, poste qui doit attractif à la fois au sein du cabinet médical, mais aussi par les prestations d'accueil offertes par la municipalité, critères de choix des étudiants selon leur classement.

Clôture de la séance

La séance est levée à 14h45.